



**PROCES VERBAL
COMITE TECHNIQUE
DU 09 JUIN 2021**

Membres titulaires présents de la Collectivité :

- Monsieur Jean CAYRON
- Monsieur Jacquet BACQUET
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Madame Marie-Line BIANCHI

Membre suppléant présent de la Collectivité :

- Monsieur Yoann GNERUCCI

Membres titulaires présents du Personnel :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Christophe PANIS

Membres suppléants présents du Personnel :

- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Mélisa TAIEB-HENNI

Membres excusés :

- Madame Martine LAMASA
- Monsieur Jean-François CALANDRI
- Madame Christiane THOMAS

Experts :

- Monsieur Michel DUTREUX, D.G.S.
- Monsieur Benoît BODRATI, D.G.A.S. Pôle Ressources

*
* *

Ordre du jour du Comité Technique :

- 1- Adoption du Procès-verbal du C.T. du 30 mars 2021,
- 2- Lignes directrices de gestion du C.D.G. 83,
- 3- Retour aux 1 607 heures,
- 4- Nouvel organigramme,
- 5- Questions diverses.

Jean CAYRON, en qualité de Président, ouvre la séance à 15h30 puis nomme Nathalie DI LORENZO en qualité de Secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal du C.T. du 30 mars 2021 :

Aucune remarque particulière n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Lignes directrices de gestion du C.D.G. 83 :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var a, par courrier en date du 8 avril 2021, transmis, à la Ville et au CCAS, le projet des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la promotion interne afin de le soumettre à l'avis de notre comité technique.

L'esprit de ces dispositions est de rénover le dialogue social en passant d'une approche individuelle à une dimension plus collective.

Le CDG83 doit arrêter, pour la promotion interne des agents des Collectivités affiliés, les lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours comprenant : les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emploi ; les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Elles doivent faire en sorte de préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelles et des acquis de l'expérience ; d'assurer l'égalité entre les femmes et hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés, de favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des métiers et des missions, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Monsieur DUTREUX précise qu'il faudra faire des notes de rappel aux agents afin qu'ils soient informés sur leurs obligations de formation.

Aucune remarque particulière n'étant soulevée, les lignes directrices de gestion du C.D.G. 83 sont adoptées à l'unanimité.

3. Retour aux 1 607 heures :

Monsieur BODRATI explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la mise en application des 1607 heures est obligatoire. Il souligne que cela implique la suppression des congés d'ancienneté, des jours exceptionnels, des journées du maire, et du mois du maire offert aux agents partant à la retraite.

Madame DI LORENZO dit que dans certaines communes du Var, notamment à Toulon, le mois du Maire est maintenu. Monsieur DUTREUX précise que cela ne dépend pas de la volonté du maire de la Commune mais qu'il faut appliquer la loi en vigueur. Monsieur BODRATI indique qu'une vérification réglementaire sera effectuée et qu'un retour aux syndicats sera fait dans les meilleurs délais.

Monsieur MONTOYA ne comprend pas le principe de paiement ou de récupération des heures supplémentaires. Monsieur DUTREUX lui dit que la récupération est privilégiée au paiement, conformément à la note de service du 1^{er} février 2018. Il indique que, dans un souci de transparence, des règles précises seront rappelées dans le cadre du dialogue social.

Monsieur MONTOYA remarque que les horaires du guichet unique sont vagues avec des possibilités de modification. Monsieur JAUME souligne qu'il est bien précisé dans la délibération que les horaires sont modulables en fonction des besoins du service et de la saisonnalité.

Monsieur CAYRON annonce qu'afin d'assurer le service public aux administrés de la Bouverie, la commune va devoir reprendre le service de la poste communale, comme aux Issambres.

Aucune autre remarque particulière n'étant soulevée, le retour aux 1 607 heures est adopté à l'unanimité.

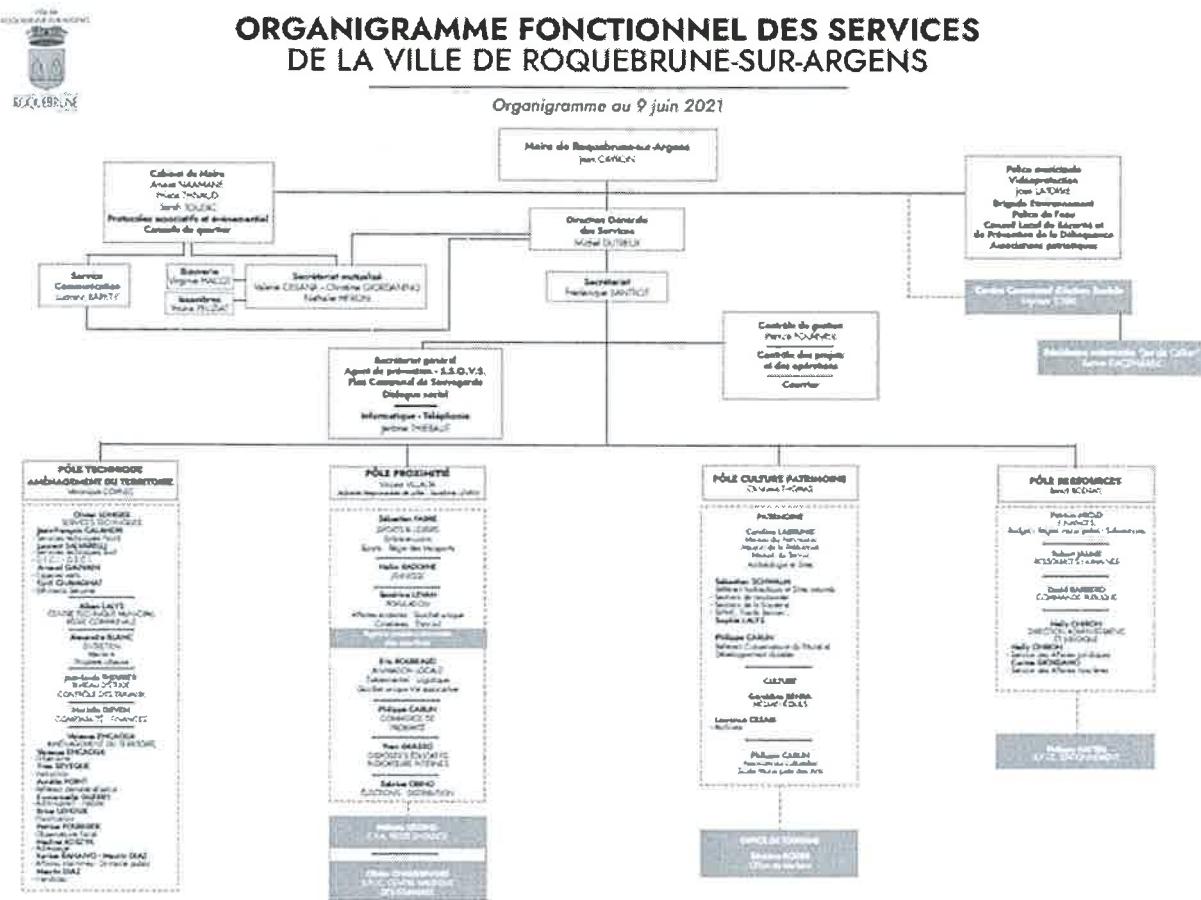
4. Nouvel organigramme :

Monsieur BODRATI présente les 3 principales modifications de l'organigramme, à savoir :

- 1- La mutualisation du secrétariat du cabinet du maire avec celui de la direction générale des services,
- 2- L'intégration des services : « commande publique » et « direction administrative et juridique » au sein du pôle ressources,

3- La création d'un service « contrôle des projets et des opérations ».

Monsieur DUTREUX précise que l'organigramme est un document qui est amené à évoluer au fil du temps et des projets de la municipalité.



L'organigramme est adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses :

Madame DI LORENZO demande la date opérationnelle du guichet unique et si celui-ci ne sera pas trop bruyant pour les agents travaillant sur ce lieu.

Monsieur DUTREUX lui répond que le guichet unique sera opérationnel en septembre 2021. Il y aura, entre temps, des travaux d'aménagement du hall d'entrée de la mairie d'honneur pour y installer des box fermés pour recevoir les administrés. Les nuisances sonores seront moindres.

Madame DI LORENZO demande s'il est prévu quelque chose à la mairie des Issambres au sujet de l'accès aux personnes à mobilité réduite car l'agent de l'état civil doit descendre de son bureau situé à l'étage à l'accueil de la mairie annexe afin de recevoir les administrés en situation de handicap.

Messieurs CAYRON et DUTREUX lui précisent, qu'à terme des guichets uniques seront aménagés sur les 3 pôles de la commune ainsi qu'un guichet unique volant afin de satisfaire au mieux les administrés.

Plus d'autres questions n'étant soulevées, la séance est levée à 15h55.

**La Secrétaire de séance,
Nathalie DI LORENZO**

Le Président
Jean CAYRON

